

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	8
Votants	13

Date de la convocation :

11 octobre 2022

Date d'affichage

11 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 18 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, Guillaume LALOE, Maëlig LE DU, Christèle HARDY, Conseillers.

Était absent excusé : David GILBERT a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, NATHALIE BRILLARD a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Isabelle JEHAN a donné son pouvoir à Loïc CARRE, Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Franck BRYON, Pierrick BARON a donné son pouvoir à Denis TALIGOT

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°83/2022 : DEVIS POUR LE COMPLEMENT SUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE GESTION TECHNIQUE CENTRALISE (GTC)

Monsieur BRYON réalise un point d'avancement des travaux sur la gestion technique centralisé mise en œuvre en partie par l'entreprise de Kaléo.

Il s'avère que ce dossier est particulièrement complexe. En effet, des dépenses supplémentaires doivent être engagées pour une mise en service optimale.

L'entreprise KALEO, Z.A. La gare 35 133 St Germain en Cogles, a soumis deux devis :

1^{er} DEVIS

-Travaux préalables : Vidange sur circuits chauffage, dépose et évacuation des équipements non réutilisés

-Fourniture et pose installation pour comptage d'énergie : chaufferie, sous-station

-Fourniture et pose installation pour comptage gaz : chaufferie, Restaurant La Selloise

-Fourniture et pose installation pour communication CTA : Mairie, Restaurant La Selloise

-Fourniture et pose installation pour communication CTA : Mairie, Restaurant La Selloise

-Divers

-Option Plus-value pour :

-Installation pour comptage d'eau potable : chaufferie, Restaurant La Selloise

Pour la somme totale option comprise de 10 303.20 € TTC (dont 1 717.20 € de Tva)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

-VALIDE le devis détaillé ci-dessus auprès de L'entreprise KALEO, Z.A. La gare 35 133 St Germain en Cogles, pour un montant total TTC de 10 303.20 €.

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2^{ème} DEVIS

-Remplacement de compteurs existants non communicant en Modbus

Pour la somme de 2 482.50 € TTC (dont 413.75 € de Tva)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

-VALIDE le devis détaillé ci-dessus auprès de L'entreprise KALEO, Z.A. La gare 35 133 St Germain en Cogles, pour un montant total TTC de 2 482.50 €.

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le **25 OCT. 2022**
ID : 035-213503246-20221018-83_2022-DE

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN



Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Florence Geloin".